

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU, convoquée à 19h30, le mardi 16 novembre 2021, à la salle Julie-Daoust au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Sont présents :

Le maire, monsieur Jonathan Chalifoux

Messieurs les conseillers :

Monsieur David Cormier, conseiller #1;
Monsieur Germain Pitre, conseiller #2;
Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller #3;
Monsieur Réjean Collette, conseiller #4;
Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller #5;
Monsieur Robert Mayrand, conseiller #6.

Est également présente à la séance, madame:

Cynthia Bossé, directrice générale.

Les membres présents à l'ouverture de la séance forment le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Jonathan Chalifoux, et ce, conformément à l'article 147 du *Code municipal du Québec*.

1. Séance ordinaire

2021-11-355

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance;

CONSIDÉRANT L'avis public du 7 octobre en lien avec la séance ordinaire du 16 novembre 2021;

CONSIDÉRANT LES consignes sanitaires gouvernementales en vigueur;

7

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que la présente séance soit tenue à la salle Julie-Daoust au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu.

La séance ordinaire du 16 novembre est ouverte par le maire à 19h37.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2021-11-356

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

l'unanimité des conseillers que soit accepté l'ordre du jour, et ce, comme suit:

QUE soit laissé ouvert le point « Divers » à tout sujet (points) d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items (points) suivants :

- 10.1 Conseil de la Régie de l'aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)
- 10.2 Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA) – représentant
- 10.3 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – nomination
- 10.4 Comité consultatif en environnement (CCE) – nomination
- 10.5 Comité consultatif à la vie culturelle et communautaire (CCVCC) – nomination
- 10.6 Projet d'augmentation de la capacité de traitement en eaux usées
- 10.7 Règlement numéro 2004-006-3 modifiant le règlement 2004-006 pour augmenter le fonds de roulement – Avis de motion et présentation
- 10.8 Projet de règlement limitant la vitesse sur la rivière Richelieu - Ce point est retiré.

ADOPTÉE

- 1.2 Adoption des délibérations de la séance ordinaire du 5 octobre 2021
-

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 5 octobre 2021.

ADOPTÉE

Le maire informe les citoyens qu'il change la séquence des points à l'ordre du jour pour traiter le point 1.4 avant la période de questions générales soit le point 1.3.

- 1.4 Mairie - suivi sur différents dossiers
-

Monsieur Jonathan Chalifoux, maire, fait rapport verbal en lien avec plusieurs dossiers municipaux dont celui du « Projet de règlement limitant la vitesse sur la rivière Richelieu ».

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

1.3 Période de questions générales

Une période de 15 minutes pour des questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

2. Dépôt de documents

1. OMH des Maskoutains et d'Acton – résumé d'assemblée du 27 octobre 2021 à 18h00
2. Lettre de démission – Maryse Jourdain, technicienne comptable

3. Finances

3.1 Comptes à payer

2021-11-358

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'octobre 2021 pour une somme de 133 393,79 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 190 533,96 \$ ainsi que les salaires et les DAS pour une somme de 57 443,84 \$.

ADOPTÉE

3.2 Approbation de paiement pour l'entreprise Excavation G Jeannotte et Fils inc.

2021-11-359

CONSIDÉRANT LA résolution 2021-06-194 accordant un mandat à la compagnie Excavation G Jeannotte et Fils inc. pour le changement d'un ponceau au rang du Brûlé à la compagnie ci-haut au coût de 20 500,00 \$ (plus les taxes applicables);

CONSIDÉRANT LA facture numéro 5839.1 au coût de 20 500,00 \$ (plus les taxes applicables);

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de madame Cynthia Bossé, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le paiement de la facture.

ADOPTÉE

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

- 2021-11-360
- 3.3 Régie de l'Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu (AIBR)– Paiement
-
- CONSIDÉRANT LA** facture 5249 en date du 20 octobre 2021 de l'AIBR en lien avec l'immobilisation 2021, l'exploitation et l'entretien ainsi que la quote-part 2021 (versement 4 de 4) d'une somme de 43 595,17 \$ (non taxable);
- CONSIDÉRANT LA** facture 5254 en date du 20 octobre 2021 de l'AIBR en lien avec des réparations effectuées à la charge des citoyens pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021 d'une somme de 255,00 \$ (non taxable);
- CONSIDÉRANT LA** facture 5257 en date du 20 octobre 2021 de l'AIBR pour des contrats d'entretien de stations de pompage, des frais Telus – Modem pour septembre 2021, et ce, pour un montant de 262,40 \$ (non taxable);
- CONSIDÉRANT LES** factures 5249, 5254, 5257 de l'AIBR pour une somme de 44 112,57 \$ (non taxable);
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur David Cormier, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit autorisé le paiement des factures.
- ADOPTÉE**
- 2021-11-361
- 3.4 Règlement 2021-011 : Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire abrogeant et remplaçant le règlement 2006-04 et ses amendements - Adoption
-
- ATTENDU QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;
- ATTENDU QUE** ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projetées;
- ATTENDU QU'**en vertu du deuxième alinéa de l'article 165.1 du *Code municipal du Québec*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;
- ATTENDU QU'**en vertu de l'article 961 du *Code municipal du Québec*, un règlement ou une résolution du conseil qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

960.1, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, une autorisation de dépenses accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1, des crédits sont disponibles à cette fin;

ATTENDU QUE l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, et le cinquième alinéa de l'article 961.1 prévoient les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été signifié plus de 72 heures avant la présente assemblée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard Provost , **APPUYÉ** par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement numéro 2021-011 intitulé : « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires abrogeant et remplaçant le règlement 2006-004 et ses amendements » soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

3.5 Acquisition de IPAD pour le conseil municipal

2021-11-362

CONSIDÉRANT LES fonctions des membres du conseil et leur permettre d'avoir tous les outils en main pour accomplir lesdites fonctions et qu'ils tiennent ses assemblées du conseil sans papier;

CONSIDÉRANT LA soumission numéro 691 de Rive-Tech informatique inc. en date du 18 octobre 2021 d'une somme de 6 714,36 \$ (taxes incluses) pour l'achat de 8 IPAD et des claviers pour les conseillers municipaux et la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de 8 IPAD et de claviers pour les conseillers municipaux et la directrice

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

générale à la compagnie Rive-Tech informatique inc. pour la somme de 6 714,36 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

2021-11-363

3.6 Dépôt des états comparatifs 2020 et 2021

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose des états comparatifs des revenus et dépenses.

Les membres du conseil en prennent connaissance.

2021-11-364

3.7 Accès-info – Service et équipement informatique – Paiement

CONSIDÉRANT LES factures d'Accès-Info pour les services professionnels et les équipements informatiques pour le mois de septembre et d'octobre d'une somme de 3 433,38 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers de payer lesdites factures d'Accès-Info d'une somme de 3 433,38 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

3.8 Acquisition d'un photocopieur

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2021-11-365

3.9 Paiement de la facture EXP numéro 642849

CONSIDÉRANT la facture des Services EXP Inc. pour les honoraires professionnels pour l'ajout de ventilation et climatisation au 1060, rue Moulin-Payet d'une somme de 3 133,07 \$ (taxes incluses);

CONSIDÉRANT LA recommandation de paiement de madame Cynthia Bossé, directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture numéro 642849 des Services EXP Inc. d'une somme de 3 133,07 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

4. Administration

2021-11-366

4.1 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QU'en tout temps, le conseil municipal peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant avec tous les droits, obligations et privilèges qui s'y attachent, lorsque le maire est dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions, comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit nommé monsieur Germain Pitre comme maire suppléant.

ADOPTÉE

4.2 Résolution et attestation concernant l'administration d'une Municipalité

2021-11-367

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attester les pouvoirs des représentants du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le maire, monsieur Jonathan Chalifoux, et la directrice générale, madame Cynthia Bossé, soient les représentants de la Municipalité ou en leur absence le maire suppléant et le directeur général adjoint à l'égard de tout compte qu'elle détient à la caisse de Beloeil-Mont-Saint-Hilaire.

QUE ces représentants exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité:

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;
- signer tout document ou toute convention utiles pour la bonne marche des opérations de la Municipalité;

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

QUE la directrice générale exercera seule les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la Municipalité;

QUE tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante : sous la signature de deux d'entre eux;

QUE l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci tout comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée, sans autorisation ou tout autre de manière;

QUE les pouvoirs mentionnés dans la résolution énoncée précédemment sont en sus de ceux que les représentants pourraient autrement détenir;

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la caisse.

ADOPTÉE

4.3 Nomination – comités exécutifs

2021-11-368

CONSIDÉRANT QUE pour la bonne marche des affaires de la Municipalité, il y a lieu de créer des comités exécutifs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu, à l'unanimité des conseillers, que les comités exécutifs ci-après désignés soient créés;

+

Siège	Élus	Responsabilités
Maire	Jonathan Chalifoux	Responsable d'office pour tous les secteurs d'activités
		Délégué au Conseil de la Régie de l'aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)
1	David Cormier	Service de sécurité incendie (SSI) et de premiers répondants, sécurité civile (incluant les mesures d'urgence)
		Agriculture
		Développement économique
2	Germain Pitre	Bibliothèque
		Vie culturelle et communautaire

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

2	Germain Pitre	Familles et politique familiale
		Tourisme
		Sports, loisirs, camp de jour
		Délégué au Comité consultatif à la vie culturelle et communautaire (CCVCC)
3	Louis-Philippe Laprade	Transports et sécurité routière
		Travaux publics
		Eau potable et assainissement des eaux usées
4	Réjean Collette	Embellissement des paysages
		Parcs et terrains de jeux
		Édifices municipaux
		Représentant à l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA)
5	Marc-André Girard-Provost	Responsable des aînés et Municipalité amie des aînés (MADA)
		Environnement
		Cours d'eau
		Délégué au Comité consultatif en environnement (CCE)
6	Robert Mayrand	Patrimoine bâti et paysager
		Développement immobilier
		Cours d'eau
		Délégué au Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ADOPTÉE

4.4 Servitudes de passage et pour des égouts sanitaire et pluvial (secteur Adélarde-Courtemanche)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.5 Ressources humaines – madame Maryse Jourdain – technicienne comptable- démission

Ce point est retiré.

4.6 Ressource humaines - Création de poste de Responsable à la comptabilité, taxation, perception et directeur général adjoint

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un poste de Responsable à la comptabilité, taxation, perception et directeur général adjoint;

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre et résolu, à l'unanimité des conseillers de créer un poste de Responsable à la comptabilité, taxation, perception et directeur général adjoint conformément à la description de tâches soumises par la directrice générale.

ADOPTÉE

- 4.7 Mandat de recrutement et d'embauche d'une personne responsable à la comptabilité, taxation et perception et directeur général adjoint
-

2021-11-370

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand et résolu à l'unanimité des conseillers, que madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée à recruter une personne pour combler ce responsable à la comptabilité, taxation et perception et directeur général adjoint.

ADOPTÉE

- 4.8 Offre de Services – Comptabilité – M. Daniel Tétreault CPA inc.
-

2021-11-371

CONSIDÉRANT L'offre de service professionnelle de la firme Daniel Tétreault CPA inc. datée du 27 octobre 2021 pour la fourniture de services professionnels relatifs à la prestation des services comptables et l'étendue des services professionnels en comptabilité;

CONSIDÉRANT. QU'il y a lieu de pourvoir temporairement d'un service professionnel comptable, dans l'attente de l'embauche d'une personne pour occuper les fonctions de :

- mettre à jour la comptabilité de la Municipalité;
- conciliation bancaire mensuelle;
- la comptabilisation des projets et autres tâches plus complexes au besoin;
- tenue de livre;
 - comptabilisation des factures;
 - suivi et comptabilisation des paies (aux 2 semaines);
 - encaissement des SIPC et autres montants;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost et résolu à l'unanimité des conseillers que soit attribué le mandat pour la prestation des services comptable Daniel Tétreault CPA inc. et ce, comme indiqué audit contrat.

ADOPTÉE

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

2021-11-372

4.9 Offre de Services juridiques pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE LE cabinet Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. a présenté à la Municipalité une offre pour la fourniture de services juridiques pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Poupart et Poupart Avocats inc. a présenté une offre de services juridiques à titre de contentieux externe pour la Municipalité sur une base d'un forfait annuel et de mandats particuliers, le cas échéant;

CONSIDÉRANT LE rapport des dépenses juridiques 2019, 2020 et 2021 pour les services juridiques de la Municipalité sont présentés par la directrice générale;

CONSIDÉRANT QUE l'offre du cabinet Poupart et Poupart Avocats inc. apparaît la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte l'offre de services juridiques à titre de contentieux externe du cabinet Poupart et Poupart Avocat inc. pour l'année 2022, sur une base d'un forfait annuel et de mandats particuliers, le cas échéant.

ADOPTÉE

2021-11-373

4.10 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2022

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant l'endroit, le jour et l'heure du début de chacune des séances ordinaires, prévu à l'article 148 du *Code municipal du Québec*;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Girard-Provost, **APPUYÉ** par Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE LE calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront à la salle Julie-Daoust au 1060, rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu à 20h00 :

11 janvier	1er février	1er mars
5 avril	3 mai	7 juin
5 juillet	16 août	13 septembre
4 octobre	1er novembre	6 décembre

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi.

ADOPTÉE

4.11 Fermeture du bureau municipal – Période des fêtes

2021-11-374

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers, de fermer le bureau municipal durant la période des fêtes, entre le 23 décembre 2021 à midi et le 3 janvier 2022 inclusivement pour tous les employés municipaux.

ADOPTÉE

4.12 Offre de services – Régie intermunicipale Service animaliers de la Vallée-du-Richelieu

2021-11-375

CONSIDÉRANT LA proposition de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu pour l'année 2021 afin d'assurer la gestion animalière sur tout le territoire de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre et résolu à l'unanimité des conseillers, d'octroyer le contrat à Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-

Richelieu au coût de 4,55 \$ avant taxes par citoyen pour un total de 8008,00 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

5. Sécurité incendie et sécurité civile

5.1 Rapport d'activité du Service de sécurité incendie du mois d'octobre 2021 et prévisions des dépenses du mois de novembre 2021

2021-11-376

Le rapport du Service de sécurité incendie, pour le mois d'octobre 2021, ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de novembre 2021 sont déposés. Les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soit approuvé pour le mois de novembre, un budget de 14 000,00 \$ plus les taxes applicables pour le service de sécurité incendie, comprenant entre autres l'achat de 4 bunkers, casques,

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

bottes, gants, cagoules et un compresseur à air (utilisé par le service de sécurité incendie et les travaux publics).

ADOPTÉE

6. Transport et travaux publics

- 6.1 Rapport d'activité des transports, travaux publics et voirie pour mois d'octobre 2021 et prévisions des dépenses du mois de novembre 2021
-

Ce point est retiré.

- 6.2 Rapport mensuel – Transport, travaux publics
-

Monsieur Louis-Philippe Laprade, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec les travaux publics.

7. Hygiène du milieu

- 7.1 Rapport environnement et agriculture- suivi sur différents dossiers
-

Monsieur Marc-André Girard-Provost, conseiller municipal fait rapport verbal sur différents dossiers en lien avec l'environnement et l'agriculture.

8. Vie culturelle communautaire et bibliothèque

- 8.1 Dépôt du rapport du service des loisirs, de la Vie culturelle et communautaire pour le mois d'octobre 2021 et prévisions des dépenses pour le mois de décembre 2021
-

Le rapport de madame Marie-Claude Bouchard, responsable de la Vie culturelle et communautaire, pour le mois d'octobre ainsi que les prévisions des dépenses pour le mois de décembre sont déposées et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers que soient autorisées les dépenses soumises pour une somme 5 144,00 \$ de dépenses plus les taxes applicables, lesquelles sont en lien avec la fête de Noël, la programmation de décembre de la MCED, la mise en lumière du Quai Fecteau et l'achat de matériels (tables) à la MCED, le tout, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

- 8.2 Dépôt du rapport d'opération de la BHDM pour le mois de septembre 2021
-

Ce point est retiré.

- 8.3 Demande de dons par le Centre de Femmes L'Essentielle et la Fondation des maladies du coeur
-

2021-11-378

CONSIDÉRANT les demandes de dons que nous avons reçus pour le mois de novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers, de verser un don à chacune de ces organisations pour l'année 2022, et ce, comme suit :

Organisation	Montant remis
Centre de Femmes L'Essentielle	500,00 \$
Fondation des maladies du coeur	100,00 \$

ADOPTÉE

- 8.4 Évènement Fleurons du Québec
-

2021-11-379

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost et APPUYÉ par monsieur Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Réjean Collette participe à la journée complète de l'évènement de la 16^e édition du Gala des Fleurons du Québec qui aura lieu le 12 novembre 2021 et pour une somme de 175,00\$ plus les frais inhérents.

ADOPTÉE

- 8.5 Journée internationale des aînées 2021
-

2021-11-380

CONSIDÉRANT QUE Le 14 décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations unies a voté la création au 1er octobre de la journée internationale pour les personnes âgées et que la fête a été célébrée pour la première fois le 1er octobre 1991;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement a été créé pour sensibiliser le public aux questions touchant les personnes âgées, à savoir la sénescence et la maltraitance, et que c'est aussi une journée pour apprécier les contributions que les personnes âgées apportent à la société;

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

CONSIDÉRANT QUE le Québec connaît d'importants changements démographiques et que le nombre de personnes âgées ne cesse de croître et que le quart des Québécois seront âgés de 65 ans ou plus en 2031 et près du tiers, en 2061;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (MRCVR) a mise en place un comité régional nommé Municipalités amies des aînés (MADA) et que cinq (5) municipalités se sont jointes à la démarche de révision de leur politique MADA, et que la politique des aînés et son plan d'action sont des outils qui guideront le conseil municipal, le conseil de la MRC et les partenaires du milieu dans les décisions à prendre pour créer des environnements favorables aux aînés;

CONSIDÉRANT QUE cette politique permet d'adapter les services municipaux à leur réalité et à leurs besoins, afin que les personnes âgées puissent vieillir en restant actives dans leur communauté;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Provost, et **APPUYÉ** par Louis-Philippe Laprade, et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité profite de cette fête pour remercier et reconnaître l'apport de tous les citoyens aînés de la communauté maintenant et tout au long de leur vie, que la Municipalité réitère sa volonté d'assurer leur respect et leur sécurité.

ADOPTÉE

9. Urbanisme

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'octobre 2021

Monsieur Robert Mayrand, conseiller municipal fait rapport verbal du service d'inspection pour le mois d'octobre 2021 en incluant le rapport des permis et des certificats. Il informe également que le conseil a l'intention de reconduire le programme une dernière fois.

9.2 Rapport mensuel de permis et de certificat

Ce point est retiré.

9.3 Programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques – dépôt de demande

CONSIDÉRANT LE règlement 2016-11 intitulé « Règlement- décrétant la création d'un programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques »;

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

Matricules	Sommes demandées plus un montant équivalent aux taxes
2670-39-4734	15 195,00\$
2671-71-1474	28 500,00\$
2865-56-9887	17 825,00\$
2876-21-0008	18 350,56 \$
3074-75-7020	21 185,00\$
3075-06-1869	19 379,00\$
3078-05-7894	13 642,00\$
3276-21-7410	15 000,00\$
3275-16-3766	21 210,00\$
277 4-39-6308	14 716,73\$
2865-57-5667	21 150,00\$

CONSIDÉRANT LA conformité des différentes demandes soumises;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand et **APPUYÉ** par monsieur Réjean Collette, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les demandes pour le programme d'aide financière pour la mise aux normes des installations septiques aux immeubles reliés aux matricules mentionnés tels que soumis.

ADOPTÉE

10. Divers

10.1 Conseil de la Régie de l'aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)

CONSIDÉRANT LES élections municipales tenues le 7 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit avoir nommé un délégué au conseil pour l'AIBR;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Mayrand, **APPUYÉ** par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers, de nommer monsieur Jonathan Chalifoux comme délégué au conseil de l'AIBR et monsieur Louis-Philippe Laprade est nommé comme substitut.

ADOPTÉE

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

- 2021-11-383
- 10.2 Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton (OHMA) – représentant
-
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers, de nommer monsieur Réjean Collette comme représentant de l'OHMA.
- ADOPTÉE**
- 2021-11-384
- 10.3 Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – nomination
-
- CONSIDÉRANT LE** règlement 2009-010, règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Germain Pitre, APPUYÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Robert Mayrand comme conseiller délégué pour le CCU.
- ADOPTÉE**
- 2021-11-385
- 10.4 Comité consultatif en environnement (CCE) – nomination
-
- CONSIDÉRANT** le règlement 2004-001, règlement relatif au comité consultatif en environnement;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Louis-Philippe Laprade, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Marc-André Girard-Provost comme conseiller délégué pour le CCE.
- ADOPTÉE**
- 2021-11-386
- 10.5 Comité consultatif à la vie culturelle et communautaire (CCVCC) – nomination
-
- CONSIDÉRANT LE** règlement 2020-019, règlement relatif au comité consultatif à la vie culturelle et communautaire;
- IL EST PROPOSÉ** par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Germain Pitre comme conseiller délégué pour le CCVCC.
- ADOPTÉE**

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

2021-11-387

10.6 **Projet d'augmentation de la capacité de traitement en eaux usées**

CONSIDÉRANT L'entente intermunicipale relative au partage des coûts d'immobilisations et d'exploitation des ouvrages intermunicipaux d'interception et d'assainissement des eaux usées intervenue en décembre 2004 entre les Municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT L'entente industrielle relative au financement et à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées entre Les Aliments Carrière inc. et la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 2021-06-134 de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu relative à la gestion des boues de l'usine d'assainissement, la requête à l'industrie Bonduelle pour cesser tout rejet de ses eaux industrielles au réseau municipal, et d'exiger à Bonduelle de se conformer aux normes de rejets applicables à ses activités industrielles;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, Bonduelle n'a pas apporté les modifications requises pour rendre conformes ses installations;

CONSIDÉRANT QU'il y a environ 250 logements prévus dans les futurs développements immobiliers localisés en périmètre urbain et que des promoteurs désirent procéder au développement;

CONSIDÉRANT QU'aucun travail de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égout ne pourra être réalisé tant et aussi longtemps que la station d'épuration des eaux usées de Saint-Denis-sur-Richelieu ne sera pas conçue et exploitée en conformité de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et ses règlements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur Robert Mayrand, et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était au long cité;

QUE soit informé l'entreprise Bonduelle que sa négligence à se conformer aux règles environnementales en vigueur au Québec affecte sérieusement le développement économique et la protection environnementale de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

QUE soit demandé à la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu de remettre pour la prochaine séance de ce conseil qui aura lieu le 7 décembre 2021 à la Municipalité

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

de Saint-Antoine-sur-Richelieu un plan d'action avec échéancier de réalisation pour la mise en conformité de la station d'épuration;

QUE soit demandé à la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu et à l'entreprise Bonduelle que cette dernière construise dans les meilleurs délais, ses propres installations de traitement, ce qui serait de l'avis de ce conseil, une économie pour l'industrie et permettrait à la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu de débiter le développement immobilier dès l'automne 2022.

ADOPTÉE

- 10.7 Règlement numéro 2004-006-3 modifiant le règlement 2004-006 pour augmenter le fonds de roulement- Avis de motion et présentation
-

2021-11-388

Avis de motion est donné par monsieur Marc-André Girard-Provost, appuyé par monsieur Germain Pitre afin que soit présenté un règlement de modification du règlement 2004-006 pour augmenter le fonds de roulement de 104 500,00 \$ à 400 000,00 \$.

Le projet de règlement est déposé séance tenante. Une copie est mise à la disposition du public.

- 10.8 Projet de règlement limitant la vitesse sur la rivière Richelieu
-

Ce point est retiré.

11. Période de questions

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une période de trente (30) minutes maximums. Le conseil municipal se réserve le droit d'interrompre toutes questions s'il les juge offensantes ou inappropriées.

12. Correspondance

2021-11-389

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la correspondance plus de soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée, dispense de lecture est faite;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc-André Girard-Provost, APPUYÉ par monsieur Germain Pitre, et résolu à l'unanimité des conseillers d'admettre que chaque membre du conseil municipal a pris connaissance de la

Veillez noter que le procès-verbal ci-dessous sera adopté à la prochaine séance du conseil.

correspondance qui lui était adressée pendant le mois de septembre 2021.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance

2021-11-390

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Collette, APPUYÉ par monsieur David Cormier, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h32.

ADOPTÉE

Jonathan Chalifoux
Maire

Cynthia Bossé
Directrice générale

Je, Jonathan Chalifoux, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.